



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.11 (simplification)

Numéro de la demande : 2016-1492
Demande : Modification de l'étiquette du produit – Nouvel organisme nuisible
Produit : Fongicide Quilt
Numéro d'homologation : 28328
Matières actives (m.a.) : azoxystrobine, propiconazole [AZY, PON]
Numéro de document de l'ARLA : 2651375

Contexte

Le fongicide Quilt (n° d'homologation 28328) est un produit en suspension qui contient 75 g/L d'azoxystrobine et 125 g/L de propiconazole. Ce produit est actuellement homologué pour la suppression ou la répression d'un large éventail de maladies dans les légumineuses, les céréales, le maïs, la menthe, le canola et les bleuets. Les doses d'application homologuées varient entre 0,75 et 1,5 L/ha. Le produit peut être appliqué une à deux fois à 14 jours d'intervalle.

Objet de la demande

La présente demande vise à ajouter l'allégation de suppression de l'anthracnose (*Colletotrichum graminicola*) dans le maïs.

Évaluation des propriétés chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

Aucune évaluation chimique n'est requise, puisque les propriétés chimiques du produit n'ont pas été modifiées. Aucune évaluation sanitaire ni évaluation environnementale n'est requise, puisque le profil d'emploi n'a pas été modifié.

Évaluation de la valeur

L'anthracnose est présente en Ontario et on l'observe de plus en plus dans le maïs de semence et le maïs de grande culture. Les données provenant de quatre essais d'efficacité menés au Canada (Ontario) et aux États-Unis (Iowa et Illinois) entre 2008 et 2015 ont été examinées à l'appui de cette demande. Les résultats de ces essais indiquent que le traitement par le fongicide Quilt, à raison de 200 g m.a./ha, permet la suppression de l'anthracnose dans le maïs. Compte tenu des renseignements sur la valeur qui ont été fournis, l'allégation de suppression de l'anthracnose (*Colletotrichum graminicola*) dans le maïs à raison de 1,0 L/ha (200 g m.a./ha) est étayée.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements

fournis à l'appui du produit, le fongicide Quilt, et elle les juge suffisants pour ajouter sur l'étiquette du produit la suppression d'une nouvelle maladie dans le maïs.

Références

- 2618380 2016, Value summary, DACO: 10.1
- 2618386 2008, Brand Q: Evaluation of Anthracnose in Field Corn, DACO: 10.2.3.3
- 2618387 2009, Efficacy and plant performance of new premix, DACO: 10.2.3.3
- 2618388 2014, Evaluate Quilt + STL tank-mix for additional leaf disease control in corn., DACO: 10.2.3.3
- 2618389 2015, Evaluate Trivapro Co-pack and Trivapro Premix for control of Anthracnose leaf blight in corn, DACO: 10.2.3.3

ISSN : 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.